



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2026

SAINTE-JULIE

RÔLE TRIENNAL 2025-2026-2027

AVIS est donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Sainte-Julie, pour le deuxième exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2026, est disponible pour consultation et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au Service des finances de la Ville de Sainte-Julie au 1580, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie, durant les heures d'ouverture des bureaux.

AVIS est également donné, conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être remplie sur le formulaire « Demande de révision du rôle d'évaluation foncière » disponible sur le site Web de la Ville de Sainte-Julie ou en communiquant au Service des finances au numéro de téléphone 450 922-7115, poste 7065;
- être accompagnée de la somme déterminée par le *Règlement 1149-26 sur la tarification des différents services municipaux de la Ville de Sainte-Julie* et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande;
- être déposée avant le 1^{er} mai 2026 (**au plus tard le 30 avril 2026**);
- être déposée dûment complétée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Ville de Sainte-Julie
Service des finances
1580, chemin du Fer-à-Cheval
Sainte-Julie (Québec) J3E 2M1

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 15 septembre 2025.

Nathalie Deschesnes, avocate
Greffière

Publication : Site Internet de la Ville de Sainte-Julie le 15 septembre 2025.